

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 octobre 2009**

**Délibération n°2009-46**

Date de convocation : 12 octobre 2009  
Nombre de délégués en exercice : 34  
Titulaires : 15  
Suppléants : 6  
Absents non remplacés : 13  
Votants : 21

L'an deux mil neuf, le vingt huit septembre à seize heures, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat en Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

**ETAIENT PRESENTS :**

**POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :**  
M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. PONCE -  
M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI - Mme ANCEY - M. BOLEA - M. BANACHE

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEZE :**  
M. LAGNEAU - M. GARCIA

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES**

M. LANGLADE - M. PECOUL - M. CHAFFARD - M. ANASTASY -  
M. DEL BIANCO - Mme GROS-JEAN - M. BONATO

**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT**  
M. GROS - M. MARGAILLAN

**ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :**

Mme ROIG - M. LELEU - M. ROGIER - M. ORLANDO - Mme FAUCELLI -  
M. GOUDON - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. SERAFINI - M. BARONE -  
M. BOISSON - M. FENOUIL - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Christian RANDOULET

**OBJET : Désignation des représentants du SMBVA à l'AURA**

Rapporteur : M. Stéphane GARCIA

Le rapporteur expose :

L'Agence d'Urbanisme et l'Aire Avignonnaise a été créée sous la forme juridique d'une association Loi 1901 le 10 Mai 2004 par délibération n°2004-2.

Conformément à l'article 6 de ses statuts, l'Agence se compose de représentants publics nommés par leurs instances respectives, à savoir pour le Syndicat :

- 2 membres titulaires,
- 2 membres suppléants.

La Présidence du Syndicat ayant changé et la CCPRO ayant désigné de nouveaux conseillers syndicaux, le Comité Syndical est amené à se prononcer sur la désignation de ses représentants auprès de l'AURA.



Actuellement, ses représentants sont :

TITULAIRES : Mr Stéphane CARDENES (Commune de Lirac qui depuis a rejoint la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise),  
Mr Michel ANASTASY (Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise).

SUPPLEANTS : Mr Pierre GABERT (Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat),  
Mr Joël GUIN (Communauté d'Agglomération du Grand Avignon)

Il résulte que le Syndicat devant être représenté par 2 membres titulaires et 2 membres suppléants il convient de procéder à leur désignation :

#### LE COMITE SYNDICAL,

Vu les statuts de l'Agence d'Urbanisme

Vu la délibération N°2004-24 en date du 10 Mai 2004 entérinant l'adhésion du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon à l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise

**- ENREGISTRE les candidatures suivantes :**

En tant que membres titulaires :

- Mr André PEREZ (CCPRO)
- Mr Michel ANASTASY (CCRG)

Et,

En tant que membres suppléants

- Mr Pierre GABERT (CCSC)
- Mr Joël GUIN (GA)

**-PROCEDE** à l'élection à bulletin secret,

**-PROCEDE** au dépouillement des votes,

**Résultats du vote :**

**M. PEREZ**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

**M. ANASTASY**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11



**M. GABERT Pierre**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

**M. GUIN Joël**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 21
- Majorité absolue : 11

**- DECLARE**

M. PEREZ, M ANASTASY qui obtiennent 21 voix, soit la majorité absolue,  
Elus en qualité de représentants titulaires  
et

M. GABERT, M GUIN qui obtiennent 21 voix, soit la majorité absolue,  
Elus en qualité de représentants suppléants

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie  
d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la  
présente décision.  
Acte publié le : **17 NOV. 2009**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Et ont signé tous les membres présents,  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Alain CORTADE

